

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mayotte : l'AMF, l'ANEL et l'UNCCAS s'associent aux opérations humanitaires de la Croix Rouge

Le Président de l'AMF et le Bureau, ainsi que l'ANEL et l'UNCCAS ont exprimé toute leur solidarité aux habitants de Mayotte face à la tragédie qu'ils affrontent.

Ils ont mis en place un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte » avec des élus de la région et ceux de l'AMF spécialisés dans la gestion des risques et crises, ainsi qu'avec des associations partenaires. La Croix Rouge y prend part.

Avec une forte implantation à Mayotte, la Croix Rouge a activé dès la semaine dernière un plan d'urgence, en lien avec sa plateforme d'intervention régionale Océan indien, basée à La Réunion. Un pont aérien et maritime est organisé pour envoyer du matériel, du personnel médical et de secours. Plus de 20 tonnes de matériel sont en cours d'acheminement depuis la base logistique de La Réunion, notamment de l'eau potable, des kits hygiène, des jerricans, des seaux pour pouvoir faire bouillir de l'eau.

Dans le cadre de cette opération, la Croix-Rouge française a besoin de dons financiers et ne peut pas accepter de dons en nature.

Les associations d'élus appellent les communes et intercommunalités à participer à l'élan de solidarité.

Elles peuvent adresser leurs dons à la Croix Rouge :

IBAN : FR76 3000 4028 3700 0105 7425 794 BIC BNPAFRPPAA
Titulaire : Croix rouge française – 98 rue Didot 75694 Paris cedex 14

Les partenaires associés :



Pour aller plus loin : [page dédiée sur le site de l'AMF](#)

[Télécharger le modèle de délibération](#)

Contact : solidarite.mayotte@amf.asso.fr